F.C SARLAT MARCILLAC PERIGORD NOIR

M. Lionel GRENIER
Président du FC SARLAT MARCILLAC PERIGORD NOIR.

550818@lfaquitaine.fr

M. Camille DURAND
Responsable de l'Ecole de Football du FC SARLAT MARCILLAC PN
Téléphone : 06.33.65.42.04

Sarlat la canéda, le 01 octobre 2023.

A l'attention des responsables U6/U7 - U8/U9 - U10/U11 - U12/U13

Madame, Monsieur,

Le FC SARLAT MARCILLAC PERIGORD NOIR organise son ***tournoi concernant 4 catégories jeunes au complexe sportif de la PLAINE DES JEUX DE LA CANEDA, 103 avenue de la Canéda 24200 SARLAT LA CANEDA.***

- Le samedi 8 juin 2024 pour les catégories : U6/U7 et U12/U13.
- Le dimanche 9 juin 2024 pour les catégories : U8/U9 et U10/U11.

Accueil des équipes à 9h00.
Fin du tournoi à 17h30.

Si vous souhaitez vous inscrire, nous vous demandons de bien vouloir d'ores et déjà nous renvoyer la fiche d'inscription ci-jointe dûment complétée ainsi qu'un chèque de caution de 100 € à Franck POURCHET, 80 impasse du Muguet, 24200 SARLAT LA CANEDA . Le chèque de caution vous sera restitué à votre arrivée au tournoi.

A réception de ces 2 documents, une confirmation d'engagement à ce Tournoi vous sera retournée à l'adresse mail indiquée sur votre document d'engagement.

Le nombre d'équipes étant limité, les premiers inscrits seront retenus.

Vous souhaitez des renseignements :

Franck POURCHET au 06.71.14.22.02 ou par mail : frpo24@orange

Dans cette attente, nous vous adressons nos sincères salutations sportives.

Le Président du Club,

SITE INTERNET DU TOURNOI : http://fcsmpn-tournoi.footeo.com/

TOURNOI

4 Catégories

SAMEDI 8 JUIN 2024

U6/U7 - U12/U13

DIMANCHE 9 JUIN 2024

U8/U9 - U10/U11

COMPLEXE SPORTIF
LA PLAINE DES JEUX

103 avenue de la Canéda
24200 SARLAT LA CANEDA

Contact : 06.71.14.22.02 - Mail : frpo24@orange.fr

https://fcsmpn-tournoi.footeo.com

SITE INTERNET DU TOURNOI : http://fcsmpn-tournoi.footeo.com/

Comment venir ?

Venir en Bus ou Voiture :

- A 20 : **Depuis Paris, sortie 55** (Souillac, Sarlat)
- A 20 : **Depuis Toulouse, sortie 56** (Aurillac, Sarlat, Figeac)
- A 89 : **Depuis Bordeaux, sortie 16** (Sarlat, Périgueux Est)

Venir en train :

Ligne Paris-Toulouse : deux arrêts possibles : Brive (Corrèze) et Souillac (Lot)

Ligne Paris-Agen : Périgueux (Dordogne)

Ligne Bordeaux-Lyon : Périgueux (Dordogne) et Brive (Corrèze)

Ligne TGV Paris-Libourne (Gironde) : Changement pour ligne TER Libourne-Sarlat

Lignes Train Express Régional (TER Aquitaine) ligne Bordeaux-Sarlat

REGLEMENT INTERIEUR DU TOURNOI

Article 1 :
Le FC SARLAT MARCILLAC PERIGORD NOIR organise un tournoi de football à 5 (plus 4 remplaçants) pour les catégories U6/U7 (2017 et 2018) et U8/U9 (2015 et 2016)
et à 8 (plus 4 remplaçants) pour les catégories U10/U11 (2013 et 2014) et U12/U13 (2011 et 2012).

Le rassemblement des équipes est fixé à 9h00 à la plaine des jeux de La Canéda le samedi et dimanche.

Article 2 :
Votre engagement sera enregistré à réception de la fiche de renseignement complétée et de votre chèque de caution fixé à 100 euros. Ces deux documents devront parvenir à Monsieur POURCHET Franck membre de la commission du tournoi du club de Sarlat Marcillac PN, 80 impasse du Muguet 24200 SARLAT LA CANEDA **avant le 20/04/2024.**

.

Seules les 24 premières équipes seront retenues concernant les U6/U7 et U8/U9
et
les 16 premières concernant les U10/U11 et U12/U13 .

Article 3 :
Ce tournoi est réservé uniquement aux joueurs licenciés. Les équipes s'engagent à faire jouer uniquement les joueurs licenciés dans leur club et dans leur catégorie d'âge.

Les licences seront déposées dès le début de la compétition à la table de marque du tournoi et conservées jusqu'à la fin de la manifestation.

Article 4 : Les équipes porteront les maillots représentant leur club. Les joueurs porteront la tenue autorisée officiellement (protège tibias obligatoire). Les équipes U6/U7 et U8/U9 seront composées de 5 joueurs + 4 remplaçants. Les équipes U10/U11 et U12/U13 seront composées de 8 joueurs + 4 remplaçants Chaque équipe devra conserver la même composition pendant la durée complète du tournoi (pour les clubs représentés par plusieurs équipes).

Les équipes disposeront à leur arrivée d'un vestiaire pour pouvoir se changer puis devront le libérer pour permettre aux équipes suivantes prévue dans le même vestiaire de se préparer à leur tour. Des dirigeants du FC SARLAT MARCILLAC PN seront à votre disposition à votre arrivée pour vous accompagner vers vos vestiaires. Toutes les équipes disposeront d'un vestiaire en fin de tournoi pour que les enfants puissent se doucher et se changer.

Article 5 : Le règlement du tournoi sera celui du football établi par la FFF. Seuls les changements s'effectueront rapidement sur ordre de l'éducateur sans accord par l'arbitre (règle foot en salle). Sauf le cas où le joueur a été expulsé 5 minutes (article 8). Dans ce cas, seul l'arbitre sera décisionnaire.

Article 6 : Le tirage au sort des équipes pour la composition des groupes sera fait une fois le nombre d'équipe nécessaire atteint. Le FC SARLAT MARCILLAC PN veillera a que dans le cas d'un club représenté par plusieurs équipes, celles-ci ne se retrouvent pas dans le même groupe.
Les équipes recevront à leur arrivée le règlement du tournoi, avec la composition des groupes et l'heure des rencontres. Pour vous tenir informé de l'évolution du tournoi, un site internet est en ligne. Vous pouvez consulter toutes les informations à l'adresse : **http://fcsmpn-tournoi.footeo.-com**.

La phase de groupe : En matinée
Chaque rencontre durera 8 minutes pour les catégories à 5 et 12 minutes pour les catégories à 8.

(1 mi-temps et pas de changement de terrain).
Calcul du classement : Match gagné : 3 points
Match nul : 1 point
Match perdu : 0 point

Les équipes non présentes à l'heure prévue auront match perdu avec 0 point et un score de 3 à 0.
En cas d'égalité de points au classement, les équipes seront départagées de la manière suivante :
- goal-average général
- goal-average particulier
- la meilleure attaque
- la meilleure défense

Si après ces critères les équipes sont toujours égalités, une séance des tirs aux buts (3 tirs au but par équipe) sera effectué. En cas de nouvelle égalité, l'épreuve de tirs aux buts sera poursuivie par les autres joueurs jusqu'à la première différence pour le même nombre de tirs.

Pour **les parties finales** (après midi), en cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, 3 tirs au but seront effectués par les joueurs présents sur le terrain en fin de rencontre. En cas de nouvelle égalité, l'épreuve de tirs au but sera poursuivie par les autres joueurs jusqu'à la première différence pour le même nombre de tirs. L'épreuve des tirs au but se déroule uniquement sur la cage prévue à cet effet, sauf pour la/les finales.

Concernant les catégories à 5 :
3 finales (Europa conférence pour le niveau 3 – Europa Ligue pour le niveau 2 et ligue des champions pour le niveau 1) Ces finales se disputeront en 2x5 minutes avec une mi-temps de 2 minutes.
Concernant les catégories à 8 :
La finale du tournoi se déroulera sur 20 minutes (2x10) avec une mi-temps de 3 minutes.

En cas d'un nombre d'équipes présentent le jour du tournoi inférieur au nombre prévu initialement, la commission d'organisation se réserve le droit de modifier l'organisation du tournoi.

Article 7 : L'arbitrage central sera assuré par le FCSMPN. Tous litiges non prévus par le règlement seront tranchés par les organisateurs avec la plus grande impartialité.

Les arbitres centraux disposeront de feuilles de matchs et établiront pour chaque rencontre : le résultat du match et ils noteront le fair-play des équipes et de leurs entourages (éducateurs et accompagnants).

Article 8 : Toute agressivité volontaire sera sanctionnée par l'expulsion du joueur pendant 5 minutes. En cas de récidive, le joueur sera exclu définitivement du tournoi.

Article 9 : L'horaire des matchs qui vous sera indiqué sur le programme est donné à titre indicatif. Pour ne pas prendre de retard, les équipes devront veiller à être présentes à l'entrée des terrains désignés et ce, avant la fin du match en cours précédent leur match.

Article 10 : Sécurité passive : Les buts seront fixés au sol suivant l'arrêté du 13 août 1993 garantissant leur utilisation sans danger et dans le respect de la législation en vigueur.

Article 11 : Sur les terrains (à l'intérieur des mains courantes) ne sera toléré que la présence des joueurs, des arbitres et 2 éducateurs maximum. Le(s) éducateur(s) et les remplaçants se situeront coté défense.

Article 12 : Toutes les équipes seront récompensées.

Article 13 : Restauration – Buvette.

1/ Les buvettes seront à votre disposition le samedi et dimanche de l'ouverture à la fermeture du tournoi.

La restauration sur place sera ouverte le samedi et dimanche midi à toute personne présente au tournoi (parents, accompagnants etc...)

2/ Pour un meilleur déroulement du tournoi un pack repas à 8 euros et un espace réservé sera mis en place UNIQUEMENT pour les joueurs et les éducateurs (2 maximum). Nous vous contacterons par mail pour connaître votre décision concernant ce pack.

Article 14 : Le chèque de caution sera restitué à votre dirigeant dès votre arrivée au tournoi. En cas de forfait d'une équipe, le club du FC SARLAT MARCILLAC PN se réserve le droit de conserver le chèque de caution établi lors de l'inscription de l'équipe.

Article 15 : Tous les joueurs, dirigeants et accompagnateurs devront être assurés. Le club et le comité organisateur du FC SARLAT MARCILLAC PN décline toute responsabilité sur les accidents, pertes et vols qui pourraient survenir pendant le déroulement de cette manifestation sportive.

Article 16 : Tous les cas non prévus par ce règlement seront jugés par le comité d'organisation qui se réserve le droit de modifier ce règlement en cas de besoin.

FC SARLAT MARCILLAC PERIGORD NOIR

Samedi 8 Juin 2024 Catégories : U6/U7 et U12/U13
Dimanche 9 Juin 2024 Catégories : U8/U9 et U10/U11

FICHE D'ENGAGEMENT A RETOURNER AVANT LE 20 avril 2024.

Fiche à renvoyer accompagnée du chèque de caution de 100 euros à :
Monsieur Franck POURCHET, 80 impasse du Muguet – 24200 SARLAT LA CANEDA

CLUB:

Nombres d'équipes U6/U7 : Nombre d'équipes U8/U9 :

Nombres d'équipes U10/U11 : Nombre d'équipes U12/U13 :

TEL du Club:

EMAIL du Club :

TEL des éducateurs responsables d'équipes sur le tournoi (obligatoire):

EMAIL des éducateurs responsables d'équipe sur le tournoi (obligatoire):

Ci-joint un chèque de ……..€uros de caution à l'ordre du FC SARLAT MARCILLAC PN qui nous sera restitué à la fin du tournoi.

RAPPEL : Les premières équipes à jour du dossier et du règlement complet, seront retenues.

Après réception de votre fiche d'engagement et votre chèque de caution de 100 euros, une confirmation de votre engagement vous sera envoyé par mail. La plaquette détaillée du tournoi vous sera communiquée par mail 15 jours avant le début du tournoi.

Signatures des responsables d'équipes :

SITE INTERNET DU TOURNOI : http://fcsmpn-tournoi.footeo.com/

SARLAT LA CANEDA

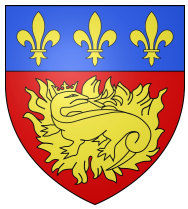

PRESENTATION :

Sarlat-la-Canéda (en occitan : *Sarlat e La Canedat*), communément appelé **Sarlat**, est une commune du sud-ouest de la France. Sous-préfecture et chef-lieu de canton du département de la Dordogne, en région Aquitaine, elle compte 9 541 habitants en 2009, et est au centre d'une aire urbaine de 19 180 habitants. Ses habitants sont appelés les *Sarladais(es)*.

Capitale du Périgord noir, aux confins des causses du Quercy, cette cité historique est un site touristique majeur, renommé pour sa parure monumentale datant essentiellement de la période médiévale et du début de la Renaissance (XIIIe au XVIe siècle). Son centre-ville, d'une grande homogénéité, est ainsi composé d'un lacis de ruelles et de venelles pittoresques, de placettes ombragées, bordées d'hôtels particuliers aux toits de lauze dont les plus célèbres sont la maison de La Boëtie, l'hôtel du Barry, l'hôtel de Savignac ou encore le présidial. Centre névralgique de la ville, la place de la Liberté, bordée de terrasses, est le siège du marché, où se vendent les spécialités de la région : foie gras, truffes, figues et noix. Dans son prolongement, s'ouvrent en perspective la cathédrale Saint-Sacerdos et le palais des évêques, qui rappellent que Sarlat a été cité épiscopale pendant plusieurs siècles.

Possédant un ensemble urbain médiéval parmi les plus importants du monde, Sarlat a été la première ville à bénéficier de la loi Malraux, en 1964. Cette petite cité périgourdine, visitée par plusieurs centaines de milliers de touristes chaque année, sert également ponctuellement de cadre à des films historiques.